

*Attribution de temps*

Le gouvernement prétend mettre un terme aux actes de violence et au climat de confrontation, et ramener les parties à la table des négociations, mais c'est d'abord lui qui a provoqué la confrontation par cette mise en scène et qui a dit ensuite aux travailleurs qu'ils seraient forcés de reprendre le travail par la loi peut-être la plus draconienne qu'on ait vue ces dernières années au Canada dans le domaine des relations de travail.

On a pu voir un autre indice de l'hypocrisie du gouvernement dans les paroles du député de Crowfoot. Il a dit que le service postal était extrêmement important pour les régions rurales du Canada. En tant que député d'une circonscription rurale, il est sans doute très conscient de l'importance que revêt le bureau de poste pour les ruraux, non seulement pour la livraison du courrier, mais aussi comme source d'information au sujet du gouvernement fédéral et comme lieu de rencontre.

● (1620)

C'est pourquoi, lorsque le gouvernement a menacé de réduire le service postal dans les localités rurales, a surgi un mouvement populaire appelé Dignité rurale, dont le député est sûrement au courant. Cet organisme a entrepris de lutter contre la fermeture des bureaux de poste ruraux, d'empêcher le gouvernement de les priver de leur service postal, leur seul lien d'ailleurs avec le gouvernement fédéral, et d'enlever aux maîtres et maîtresses des postes la situation décente qui est la leur dans les localités rurales.

Si on est originaire d'une localité rurale ou si on connaît les régions rurales au Canada, on sait que la maîtresse des postes est considérée comme un membre très important et fort estimé de la collectivité. Elle fait très souvent office de juge de paix et de commissaire à l'assermentation et s'occupe des questions officielles concernant sa collectivité. Ce n'est pas un travail que l'on peut confier à un commis payé au salaire minimum, qui a également d'autres tâches à remplir. Le propriétaire d'une épicerie ne peut pas assurer le service postal en même temps.

J'ai devant moi une lettre du premier ministre (M. Mulroney) datée du 14 août 1984, à l'époque où il était chef de l'opposition. Elle s'adresse au président national de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints. Voici ce qu'on y lit:

Le parti progressiste conservateur estime peu réaliste le programme actuel de la Société canadienne des postes visant à réduire rapidement sa dette, et considère qu'il est à l'origine de la baisse de la qualité du service postal et du lancement de projets mal conçus destinés à accroître les recettes de la société.

Le premier ministre poursuit:

Il ne m'est pas possible de promettre pour l'instant qu'un gouvernement conservateur rétablira intégralement et en moins d'un an le service postal rural, ou encore que les postiers licenciés seront immédiatement réembauchés. Je puis vous assurer cependant que notre principale priorité sera d'amener la Société des postes à rétablir un service de qualité.

Or, ce n'est pas ce qu'a fait le premier ministre. Son gouvernement a plutôt permis à la Société des postes de rogner sur la qualité de ses services et voilà que, à présent, il s'associe indûment à la direction de cette société en présentant à la Chambre une mesure draconienne qui permettra à cette dernière d'imposer ses plans aux travailleurs canadiens. Cette mesure propose, à l'intention des salariés, quelques-unes des dispositions les plus affreuses qu'il m'ait jamais été donné de voir.

Conformément à la loi, un employé de Postes Canada qui occupe un poste au sein du syndicat et qui viole cette loi n'aura pas le droit de travailler pour le syndicat pendant cinq ans. Ce

genre de mesure draconienne ressemble au bannissement ou à l'ostracisme pratiqués au moyen âge. C'est ce que font les Sud-Africains lorsqu'ils n'aiment pas ce qu'écrivent les journalistes. Ils les bannissent de sorte qu'ils ne peuvent plus travailler en Afrique du Sud.

Le gouvernement ne veut pas que ce projet de loi soit débattu parce qu'il craint que les Canadiens n'apprennent ce qu'il prévoit vraiment et ce qui se passe effectivement. Pareil projet de loi ne devrait jamais être présenté à la Chambre. Il ne devrait jamais être adopté aussi rapidement que le souhaite le gouvernement. Il doit être débattu à fond. Tous les députés doivent avoir la chance de prendre la parole et de dire aux Canadiens ce que fait le gouvernement.

Cette loi est néfaste pour les travailleurs, pour le service postal et pour les Canadiens.

Le gouvernement a laissé se détériorer le service postal en accord avec les plans de Postes Canada. Il ne fait rien pour améliorer la qualité du service. Ce projet de loi va empirer les choses à Postes Canada, pour les travailleurs et pour les Canadiens.

**M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui concernant l'imposition d'une période de temps pour l'étude du projet de loi C-86. Nous venons tout juste d'entendre les nouvelles autorités néo-démocrates. Je les félicite de leur élection, mais après avoir écouté successivement le député de Saint-Jean-Est (M. Harris) et la députée de Hamilton Mountain (M<sup>me</sup> Dewar), une leçon d'histoire s'impose.

On a employé des expressions ronflantes cet après-midi. Le député de Saint-Jean-Est a certainement utilisé le qualificatif «draconien» au moins trente fois au bas mot. Je doute qu'il en connaisse le sens. Il l'a entendu dans la bouche de ses collègues aujourd'hui et tout d'un coup, voilà que tout est devenu draconien. Nous avons entendu aussi cette expression dans la bouche du député de Nickel Belt qui parlait aux députés derrière lui à propos de la motion à l'étude. Il n'a pas eu la politesse de s'adresser au restant de la Chambre.

La députée de Hamilton Mountain s'est penchée sur la condition féminine. Elle se fait la grande protectrice des femmes. A-t-elle une idée combien de personnes, dont des femmes, ont fait faillite au cours de la dernière grève postale? Il y a eu neuf mille personnes qui ont perdu leur emploi, dont beaucoup de femmes.

**M. Rodrigue:** D'où tenez-vous ces statistiques?

**M. Holtmann:** De la Fédération des entreprises indépendantes. Madame la Présidente, c'est à se demander qui les néo-démocrates soutiennent dans cette affaire. Ils appuient le syndicat. Parce que c'est le syndicat qui finance leur parti. Mais ils ne représentent ni la direction ni les clients de la Société canadienne des postes. Ils ne s'intéressent pas vraiment au sort des femmes ou des clients de cette société. Passons en revue l'historique des négociations. Elles durent depuis quinze mois et pourtant, le NPD n'est pas prêt à adopter une loi de retour au travail. Si le NPD était négociateur pour le syndicat, il les mènerait vite à leur terme. A mon avis, un chef syndical aurait de sérieuses réserves sur le choix de l'un ou l'autre des néo-démocrates comme négociateur.